



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 01 octobre 2015
18 heures 00**

Date de la convocation : 23 septembre 2015

Nombre de membres « assainissement »: 20

Présents « assainissement »: 13

Excusés « assainissement »: 7

Pouvoirs « assainissement »: 3

Nombre de membres « eau »: 6

Nombre de présents « eau »: 5

Excusés « eau »: 1

Pouvoirs « eau » : 1

Nombre de membres : 25

Nombre de présents « syndicat »: 15

Excusés «syndicat »: 10

Pouvoirs « syndicat » : 3

Points inscrits à l'ordre du jour

- Participation association ISS (15/034) – Délégués « syndicat »,
- Dérogation ANC (15/035) – Délégués « syndicat »,
- Souscription risques statutaires (15/036) – Délégués « syndicat »,
- Avenant n°1 DMO Laneufville Valleroy (15/037) – délégués « Asst »,
- Ets 469 Modification de l'affectation du résultat 2015 DM n°1 (15/038) – délégués « eau ».

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

M. Patrice DEVOTI délégué « eau » de la commune de Moineville se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Points soumis à délibération :

1. Participation association ISS (15/034) – Délégués « syndicat »

M. le président rappelle que conformément à la délibération 13/056, il est prévu un montant prévisionnel de subventions de 10 000 €/an, pour des porteurs de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ces actions étant inscrites dans le cadre d'opérations menées en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin Meuse (loi Oudin Santini).

L'association ISS (Initiatives Solidarité Sénégal) a déposé un dossier de subvention pour la réalisation de la 3^{ème} et dernière étape du projet assainissement de Kassack Nord (construction de 40 toilettes publiques à double fosse).

Le budget prévisionnel de l'opération est de 67 000 €. La participation financière demandée à Orne Aval est de 8 000 € (les autres partenaires financeurs sont : l'agence de l'eau Rhin Meuse (AERM), le conseil général de Meurthe & Moselle, le conseil régional de Lorraine, le SIAAL, les villes de Joeuf et Mont St Martin).

Le groupe « solidarité » s'est prononcé favorablement à cette demande.

De fait, M. le président propose donc d'être partenaire de l'opération (sous réserve de la retenue dudit projet par l'AERM dans le cadre de son action « eau et coopération internationale ») à hauteur de la somme de 8 000 € sur l'année 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 8 000 € pour ce projet présenté sous réserve de la retenue dudit projet par l'agence de l'eau Rhin Meuse dans le cadre de son action « eau et coopération internationale ».

2. Dérogation ANC (15/035) – Délégués « syndicat »

M. le président explique que l'immeuble (situé 3 bis rue du joli bois à Moineville) est en zonage d'assainissement collectif. L'habitation n'est pas raccordée à ce réseau en raison des difficultés techniques et du coût élevé du raccordement. Il vous est proposé de déroger au zonage d'assainissement collectif, et d'autoriser la mise à niveau réglementaire du système d'assainissement non collectif.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorisent cette dérogation.

3. Souscription risques statutaires (15/036) – Délégués « syndicat »

M. le président rappelle qu'une délibération (15/005) – relative à la souscription d'assurance pour les risques statutaires - a été actée précédemment. Sur demande du Centre De Gestion de Meurthe et Moselle, il convient de procéder à une régularisation en ce qui concerne le taux applicable aux agents CNRACL.

Taux initialement inscrit : 7.06 %.

Taux modifié : 7.20%.

Les autres modalités de la délibération 15/005 restent inchangées.

Les délégués du Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorisent cette modification de taux pour le porter à 7.20%.

4. Avenant n°1 DMO Laneufville Valleroy (15/037) – délégués « Asst »

M. le président rappelle qu'une délibération (13/002) a été actée avec la commune de Valleroy pour des travaux d'assainissement « rue de Laneufville ». Les dépenses estimées étaient de 108 245.50 € HT pour un montant de recettes non indiquées (en attente de notification par la commune).

L'avenant N°1 de la DMO devant préciser ultérieurement ce montant.

M. le président précise que la commune de Valleroy vient de nous faire savoir qu'aucune subvention n'a été affectée à cette DMO.

Il vous sera donc proposé de valider cet avenant (recettes : 0 €) tel que présenté par la commune.

Les délégués « assainissement » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Valleroy pour la réalisation de travaux d'assainissement « «rue de Laneufville» à Valleroy.

5. Ets 469 Modification de l'affectation du résultat 2015 DM n°1 (15/038) – délégués « eau »

Monsieur le président d'Orne Aval propose aux délégués « eau » du comité syndical de délibérer sur une modification de l'affectation de résultats 2015 et sur une décision modificative du budget 2015 qui en découle.

Il s'agit de la régularisation comptable (en recettes) des déficits constatés précédemment sur le budget « eau » de la commune de Joeuf.

Affectation du résultat initiale (15/024) : Affectation proposée :

Section de Fonct :

R002 : 227 893.07 €

Section de Fonct :

R002 : 184 474.96 €

(-43 418.11€)

Section d'Invest :

R001 : 268 800.53 €

Section d'Invest :

R001 : 268 800.53 €

1068 : 43 418.11 € (+43 418.11 €)

Cette modification de l'affectation 2015 devant être retranscrite dans le cadre d'une DM n°1 de l'Ets 469.

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 023 : 196 581.89 € (- 43 418.11€)

Recettes

Chapitre R002 : 184 474.96 € (-43 418.11€)

Total de la section de fonctionnement 1 640 164.41 €

Section d'Investissement :

Recettes

Chapitre 021 : 196 581.89 (-43 418.11€)

Chapitre 10 (1068) : 43 418.11 (+43 418.11 €)

Total des Recettes d'investissement : 876 070.51 €

Les délégués « eau » du comité syndical, après en avoir délibérés, à l'unanimité, acceptent cette modification de l'affectation des résultats et adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget « eau » telle que présentée ci-dessus.

Point(s) non soumis à délibération

Création d'une régie d'encaissement

Etant donné les interrogations relatives à la restructuration de la facturation (envoi de factures par la DDFIP de Nancy) et les inquiétudes qui en découlent, mais aussi afin de gérer dans sa globalité les usagers du territoire, il a été décidé de la création d'une régie d'encaissement.

Loi notrE

M. le président rappelle les objectifs de la loi, et précise que le préfet de Meurthe & Moselle va prochainement présenter son schéma directeur.

En tout état de cause, Orne Aval –telle qu'elle est actuellement – est appelée à disparaître.

Ce sont les communautés de communes qui auront les compétences « eau » et « assainissement », à charge pour elles de définir comment elles voudront les gérer.

Une rencontre - afin de débattre de notre avenir - a été demandée aux préfets de Meurthe & Moselle et Moselle (rencontre prévue le 20/10 avec le préfet de Moselle).

M. le président s'inquiète d'un retour possible de fermiers dans le cadre de délégations de service public.

Le président lève la séance à 19h20

Le secrétaire de séance,
M. Patrice DEVOTI
Délégué « eau » de Moineville

Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.